

Compte-rendu par les élues CPE du SNASUB-FSU

Critères d'avancement défendus par les élu(e)s SNASUB-FSU :

- L'**ancienneté dans le corps et le grade**. Nous rappelons que tout agent a droit à une carrière sur 2 grades, donc contrairement à la promotion (changement de catégorie), il n'est pas nécessaire de faire des tâches d'un niveau supérieur à son grade. A ancienneté égale, nous regardons l'**âge et la proximité de la retraite**.
- L'**effet mémoire** : une personne classée qui n'a pas obtenu son avancement ne doit pas être déclassée l'année suivante.
- Le **SNASUB-FSU** rappelle que les **collègues en arrêt maladie ont le droit à l'avancement** et que leur dossier doit être rédigé avec soin au regard de leur carrière complète et non seulement de leur absence récente. Lire le [guide de rédaction des rapports de promotion du SNASUB-FSU](#).

Les **critères du Ministère** : ancienneté dans le grade uniquement, l'âge, la manière de servir. Le dossier d'un **candidat trop jeune** risque donc d'être bloqué au niveau national.

Cette année le [tableau d'avancement des magasiniers a eu lieu en mars 2026 \(lire le compte-rendu du SNASUB-FSU\)](#).

Le classement ci-dessous doit encore être validé par le Président de l'UCA et sera publié sur [l'intranet UCA](#).

Tableau d'avancement Bibliothécaire Assistant Spécialisé de classe supérieure :

6 éligibles, 6 candidat.es :

- 1) CANCELLIERI Brigitte
- 2) HENDRICKX Marc Aurèle
- 3) MARCHADIER Patricia

- Les 2 premiers collègues étaient déjà classés l'an dernier. Le SNASUB-FSU est donc d'accord avec ce classement qui respecte à la fois l'effet mémoire et l'ancienneté. Nous ne remettons pas en cause la 3e position, car l'agent a beaucoup d'ancienneté et est proche de la retraite. **Mais nous voulons attirer l'attention de la commission sur les collègues qui ont de l'ancienneté et qui n'ont jamais eu d'avancement ou de promotion** (en dehors de concours ou d'examen professionnel). Pour le SNASUB-FSU, ils et elles doivent être prioritaires vis-à-vis des collègues qui ont eu une promotion.

Tableau d'avancement Bibliothécaire Assistant Spécialisé de classe exceptionnelle :

8 éligibles, 5 candidat.es :

- 1) SECHET Corinne
- 2) CHABOT Loïc

Ce classement est en accord avec les critères du SNASUB-FSU.

Nous encourageons tou(te)s les éligibles à déposer dossier afin d'éviter les changements de classement d'une année sur l'autre, lié à l'arrivée de dossier ayant plus d'ancienneté.

Pour rappel, le SNASUB-FSU n'a plus d'élue(s) en catégorie A et ne siègeait donc pas pour les classements suivants :

Tableau d'avancement Bibliothécaire hors classe

3 candidat.es, 3 éligibles

- 1) PINOL Nathalie
- 2) THUAUD François-Xavier

Tableau d'avancement Conservateur en chef

1 candidate hors BU UCA. La commission a décidé de laisser le choix de classer l'agent au Président de l'UCA.

Le SNASUB-FSU a plusieurs fois alerté la DRH sur les difficultés des conservateur.rices travaillant dans d'autres services universitaires que la BU à accéder à un avancement ou une promotion, malgré une grande ancienneté. **Nous demandons au Président de l'UCA d'appuyer l'avancement de cette collègue, qui est conservatrice depuis 24 ans et n'a jamais eu le moindre avancement.**

Retrouver tous les compte-rendus de **CPE** et **commissions de promotions** sur notre site :

<https://www.snasub-clermont.fr/>

Pour toute question, demande d'intervention, contactez vos élues.

Catégorie C : Nathalie Robert-Panthou et Karine Dehon- Maringue

Catégorie B : Laura Metz et Manuela Assunção de Carvalho